



Nouvelles de la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne

Remise de prix des MUses.lux (Décembre 2020)

Les Maisons de l'urbanisme Famenne-Ardenne et Lorraine-Ardenne ont le plaisir de vous inviter à la remise officielle des prix de la 1er édition du Prix des Maisons de l'urbanisme de la Province de Luxembourg, les MUses.Lux.

Les lauréats seront dévoilés **ce jeudi 17 décembre 2020 dès 9h.**

L'événement sera diffusé en direct grâce à l'aide fournie par le Centre Culturel d'Habay-la-Neuve, via les pages Facebook des Maisons de l'urbanisme Famenne-Ardenne et Lorraine-Ardenne.



Les MUses.lux en quelques mots

En 2019, les deux Maisons de l'urbanisme de la province de Luxembourg se sont associées pour lancer le prix les MUses.lux, le prix des Maisons de l'urbanisme de la province de Luxembourg.

Les MUses.lux fait suite aux cinq éditions du Prix d'architecture durable de la province de Luxembourg organisé par les deux maisons de l'urbanisme et la Cellule Développement Durable de la Province de Luxembourg, dans le but d'ouvrir la thématique pour toucher des projets autres qu'architecturaux.

Les critères

Il s'agit du seul prix en Wallonie qui allie les deux thématiques de l'architecture et du développement durable. Il a aussi la particularité d'être destiné aux *Maîtres de l'ouvrage* et non aux *Auteurs de projet* comme la plupart des autres prix d'architecture.

Ce prix vise à récompenser les réalisations contribuant à l'attractivité et à la

qualité du cadre de vie d'une ville, d'un bourg ou d'un village. Les projets doivent jouer un rôle centralisateur ou structurant dans une commune et doivent entrer dans l'une des catégories suivantes :

1. Espace public : la création, l'aménagement, la valorisation d'espaces publics, parcs et jardins, équipements récréatifs,...
2. Bâtiment : la construction, la transformation, l'aménagement de bâtiments ou de façades, publics ou privés
3. Projet mobilisateur ou démarche immatérielle : la mise en place de petits projets mobilisateurs ou de démarches immatérielles visant à valoriser le cadre de vie (charte, inventaires, schémas, signalétiques...)

Cette première édition a été lancée le 25 novembre 2019. Les inscriptions et remise des dossiers ont été clôturés en avril.



Récompenser les réalisations contribuant à l'attractivité et à la qualité du cadre de vie d'une ville, d'un bourg ou d'un village

➤ 3 catégories



Espace public

la création, l'aménagement, la valorisation d'espaces publics, parcs et jardins, équipements récréatifs...



Bâtiment

la construction, la transformation, l'aménagement de bâtiments ou de façades, publics ou privés



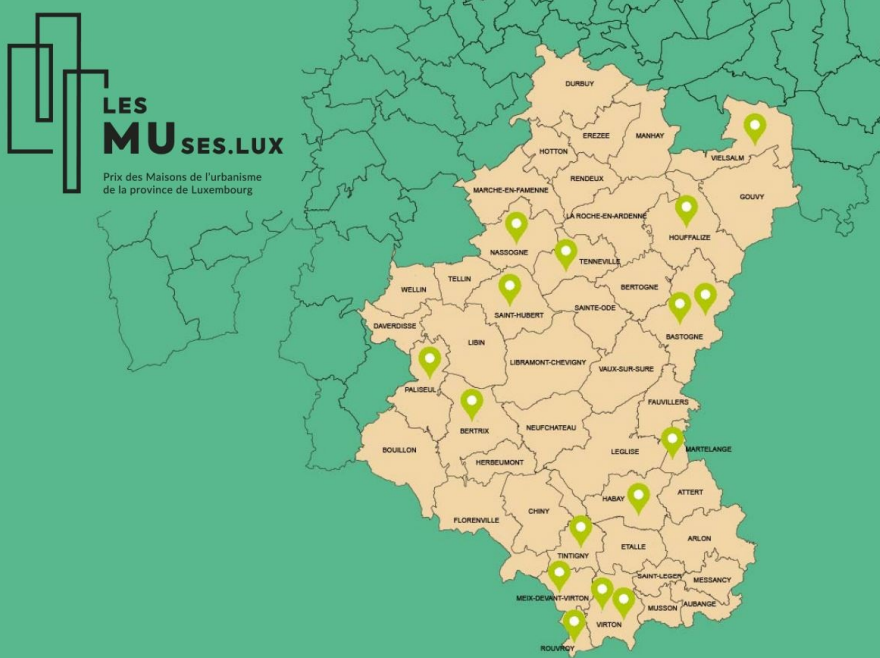
Démarche immatérielle
Projet mobilisateur

la mise en place de petits projets mobilisateurs ou de démarches immatérielles visant à valoriser le cadre de vie (charte, inventaires, schémas, signalétiques...)

➤ Un prix de 1500€ par catégorie

➤ Prix aux maîtres d'ouvrage : particulier, association ou MO public

16 candidatures et un jury



Afin de répartir les 16 candidats aux trois catégories, le jury, composé de professionnels de l'architecture et du développement durable, s'est réuni le 8 octobre dernier.

Il s'est basé sur deux critères principaux d'appréciation des projets, analysés à part égale :

La contribution à la qualité architecturale, urbanistique, patrimoniale et paysagère

Mise en évidence et valorisation du contexte existant, bâti et non bâti (paysage, espace-rue, espace public, biens patrimoniaux, mémoire du lieu...)

Adéquation du programme à la situation existante
Respect des caractéristiques patrimoniales éventuelles
Langage cohérent pour l'ensemble de la conception (dialogue neuf-ancien, interventions contemporaines...)

L'intégration des principes de Développement durable

Le développement durable est un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable (cit. 1992, Sommet de la Terre, Rio).





**LES
MUSES.LUX**

Prix des Maisons de l'urbanisme
de la province de Luxembourg
Avec le soutien de la Wallonie et de la Province de Luxembourg

Jeudi 17 décembre dès 9h
Remise de prix **interactive**

Diffusion en direct sur les pages Facebook





**MAISON DE L'URBANISME
FAMENNE-ARDENNE asbl**

Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne
N° entreprise : 860 602 806
Rue de l'Ancienne Poste 24
6900 Marloie
N° compte : BE82 7512 0485 7168

CONTACT -
-084/456860 -
-info@mufa.be-
-http://www.mufa.be-

Vous recevez ce message car vous avez marqué votre intérêt en communiquant vos coordonnées à la MUFA

Le 25 mai 2018, l'Europe a franchi un pas dans la protection des données personnelles. En décidant de vous désinscrire ici, vous serez retiré de la liste d'envoi

de la newsletter. Si vous souhaitez également être retiré du carnet d'adresse de la MUFA, merci de nous envoyer un email à l'adresse info@mufa.be. Si nous n'avons aucune réaction de votre part, nous supposons que vous êtes encore partant pour recevoir les news de la MUFA! Merci!

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 **sendinblue**

© 2020 MUFA